



RECOMMANDATION EN CAS DE PANNE DE LA POMPE AU SOL SUR LE SITE DE LIVRAISON

MARS 2021

ISBN: 978-2-930160-26-9

D/2021/7512/058

En consultant et/ou en utilisant cette publication, l'utilisateur reconnaît et accepte d'être lié par les dispositions suivantes : Eurobitume a fait des efforts considérables pour compiler cette publication sur la base de sources fiables. Toutefois, Eurobitume ne peut garantir et ne garantit pas l'exhaustivité, l'exactitude, la fiabilité et l'efficacité des informations contenues dans cette publication à quelque fin que ce soit. De plus, le contenu de cette publication peut être modifié, suspendu, révisé et/ou supprimé par Eurobitume, à sa seule discrétion, à tout moment, pour quelque raison que ce soit et sans préavis. Enfin, en cas de fraude, ni Eurobitume ni ses membres ne sont responsables des pertes, dommages ou préjudices, quels qu'ils soient, liés à la consultation ou à l'utilisation de cette publication, ou à l'impossibilité de le faire.

Eurobitume, Mars 2021 info@eurobitume.eu

Dans un certain nombre de pays, les centrales d'enrobage et les usines de liant, qui sont approvisionnées en bitume, sont équipées d'une pompe au sol.

En effet, l'utilisation de cet équipement améliore la sécurité des opérations de livraison, réduisant considérablement les risques d'accidents pour les personnes et les équipements.

Parfois, il peut arriver que le déchargement du bitume soit interrompu en raison d'une panne de la pompe au sol (panne électrique, panne mécanique, etc).

Dans une telle situation, si la réparation ne peut être effectuée facilement en quelques minutes, Eurobitume recommande la procédure suivante :

1. Le conducteur doit immédiatement arrêter les opérations en cours et mettre son camion-citerne en sécurité ;
2. En même temps, l'exploitant du site doit immédiatement mettre en sécurité l'installation de son établissement ;
3. Le conducteur doit informer son chef d'exploitation (transporteur) de la panne et l'exploitant du site doit informer le directeur du site ;
4. Le transporteur, à son tour, doit immédiatement informer le donneur d'ordre (l'entité qui a commandé le service de transport) ;
5. Après identification de la livraison concernée, le donneur d'ordre peut décider d'autoriser l'utilisation d'une pompe auxiliaire, dans des cas exceptionnels, en exigeant :
 - La présence d'un représentant du site de livraison ;
 - Le respect strict des procédures de sécurité du site de livraison.

L'intervention sur place ou par téléphone du moniteur ou de l'exploitant du transporteur doit rappeler les consignes et les procédures d'exploitation au conducteur :

- Un accord écrit du donneur d'ordre, par courrier électronique, au transporteur confirmera la nécessité d'effectuer une opération dans des conditions exceptionnelles et autorisera la reprise de la livraison de bitume.

Ces exigences ayant été respectées, la fin de la livraison du bitume peut être effectuée en mode exceptionnel, soit en utilisant la pompe installée sur le camion-citerne, soit en utilisant une pompe spécialement conçue à cet effet, soit en utilisant un autre camion-citerne équipé d'une pompe.

En résumé, le donneur d'ordre s'appuiera sur la compétence et la responsabilité des différentes personnes autorisées présentes sur le site.

Cette procédure exceptionnelle n'est applicable que pour terminer une livraison de bitume commencée. Par conséquent, l'approvisionnement en bitume du site concerné ne reprendra qu'après la réparation ou le remplacement de la pompe du site.

Si l'absence d'une pompe opérationnelle sur site (y compris pour les postes mobiles) est connue à l'avance, la recommandation d'Eurobitume est de ne pas livrer.

Rappel : dans tous les cas, en raison de la dangerosité de l'opération (risque de surpression dans les tuyaux), il est interdit d'effectuer une livraison en utilisant simultanément la pompe du camion-citerne et la pompe au sol du site de livraison.

Cette recommandation d'Eurobitume est destinée à tous les clients et gestionnaires de sites, ainsi qu'aux transporteurs impliqués dans l'approvisionnement en bitume en Europe. La décision ultime repose sur les épaules du transporteur et de l'acheteur de bitume.

Eurobitume
Boulevard du Souverain 165
B-1160 Brussels
Belgium
T: +32 2 566 91 40
E: info@eurobitume.eu



www.eurobitume.eu

 www.linkedin.com/company/eurobitume

 www.twitter.com/eurobitume